



► FINANCES



► **Jean BOISSIERES**
Vice-président chargé des Finances
et du contrôle de gestion

► Les Finances de la Communauté de Communes Save & Garonne

La Communauté de Communes Save & Garonne va bientôt boucler son 4^{ème} exercice. On est déjà loin de notre premier budget dont l'objectif essentiel était la reprise du S.I.V.O.M. (Pool Routier et Ordures Ménagères) et SYNERGIE (zone économique intercommunale de Grenade à laquelle se sont ajoutées les zones de Grenade Sud, Merville, Ondes et Saint Paul).

Nous avons demandé à Jean BOISSIERES, Vice-président de notre Communauté et Adjoint au Maire de SAINT-PAUL, de répondre à nos questions.

■ Comment passe-t-on d'une gestion de syndicats à une gestion de Communauté de Communes ?

Il a fallu, au quotidien, s'organiser, se structurer pour accompagner ce démarrage et construire un système comptable qui à la fois remplit le cadre légal, rende compte de nos actions et fournisse les informations indispensables aux prises de décision. Tout cela dans un secteur en fort développement démographique comme le confirment les quelques chiffres qui suivent.

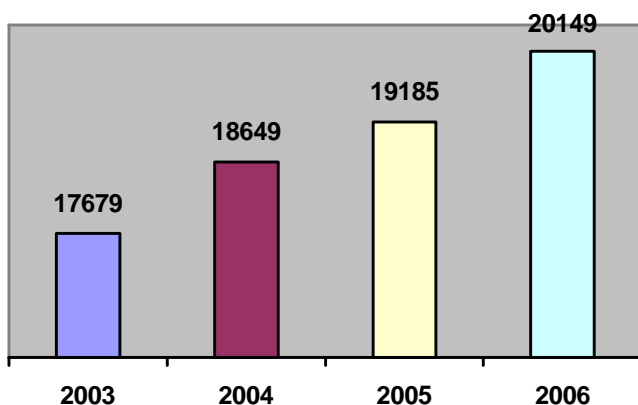
■ Pouvez-vous dresser un tableau pour visualiser les changements, et l'évolution de notre territoire depuis la création de notre Communauté de Communes ?

Quelques chiffres pour illustrer l'évolution :

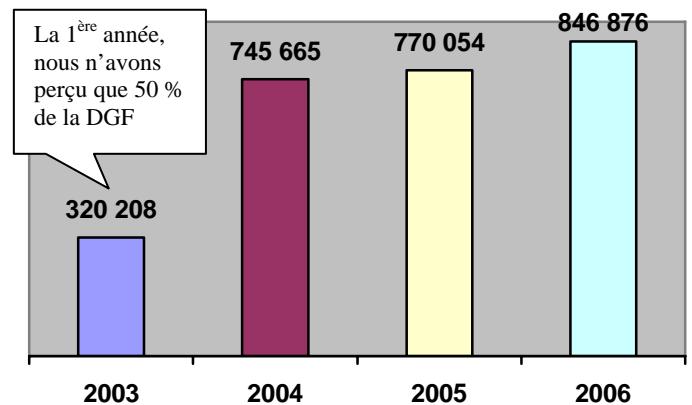
BUDGET

2002	SIVOM	7 504 000€	SYNERGIE	412 000€	TOTAL	7 916 000€	+54,5 %
2006	C.C.S.G.	10 913 000€	ECONOMIE	1 320 000€	TOTAL	12 233 000€	

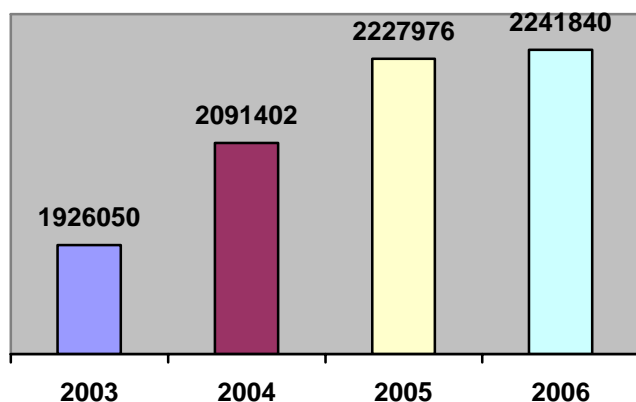
POPULATION (+ 14 %)



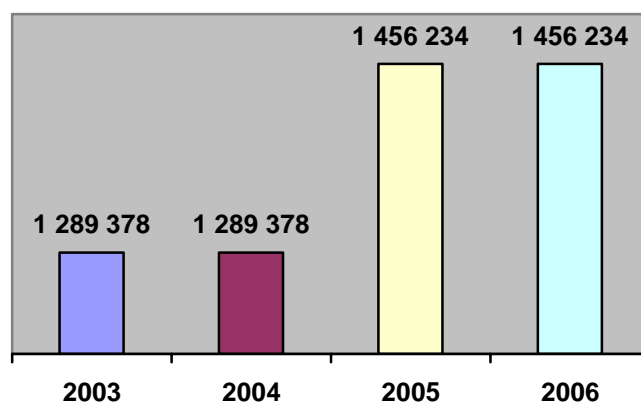
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)



TP (+ 16 %)



POOL ROUTIER (+13 %)



■ Pour construire le système de gestion et d'information de notre Communauté de Communes, sur quelles valeurs et quels principes vous appuyez-vous ?

- Un train de vie conforme à nos ressources
- Un cadre budgétaire clair et transparent, pour identifier nos ressources, leur utilisation et pour connaître la « vérité des coûts » de chacune de nos actions
- Atteindre l'équilibre et l'autonomie du service déchets ménagers avant la fin du mandat
- Rembourser l'annuité de notre dette avec l'excédent de fonctionnement
- Maîtriser le recours à l'emprunt, juste à temps, juste ce qu'il faut, avec une durée de remboursement compatible avec la durée de vie de l'investissement réalisé
- Assurer l'équilibre global des budgets annexes de nos zones d'activité (vendre nos parcelles pour acheter et équiper nos zones)

■ Quels sont les outils à notre disposition ?

- Des budgets organisés pour permettre le suivi analytique de chacune de nos compétences
- Une procédure d'élaboration rigoureuse de ces budgets pour faciliter les débats et les choix
- Une comptabilité d'engagements dont la finalité essentielle est la mise en cohérence permanente de nos recettes et de nos dépenses
- Une information financière adéquate à tout niveau de décision (signature d'un marché, commission d'appel d'offre, conseil communautaire etc.)
- Un tableau de bord trimestriel pour vérifier l'avancement et mesurer nos progrès.

■ Quelles sont nos principales ressources ?

En fonctionnement :

▪ **La D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement)

D'un montant de 846 876 € en 2006 (2 682 803 € en tout depuis le début), elle est le bonus pour notre territoire. En effet, nous n'y avons droit que parce que nous sommes en Communauté de Communes et que nous avons fait le choix de la Taxe Professionnelle Unique.

▪ **La T.P.** (Taxe Professionnelle)

Nous avons perçu 2 241 840 € de T.P. en 2006, soit 111 € par habitant. Nous reversons 1 784 196 € par an aux communes, soit le montant de T.P. que chacune percevait en 2002. Nous en reparlerons en abordant le sujet, à la fois urgent et délicat, des charges transférées.

L'économie de notre territoire n'est pas assez développée (les collectivités qui nous entourent ont un ratio T.P. / habitant bien plus favorable). Malgré nos efforts, depuis la création de la Communauté de Communes, la T.P. évolue lentement avec une croissance de 16 % alors que la population a augmenté de 14 %.

▪ **La T.E.O.M.** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

2 177 426 € en 2006. C'est un impôt additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme plus de 80 % des collectivités de France, le Conseil Communautaire a décidé de le lever pour équilibrer le financement du service ordures ménagères. D'autre part, le Conseil Communautaire a uniformisé le taux sur tout notre territoire et entrepris un important renouvellement de l'outil de travail (bâtiments, véhicules et matériel).

Cet impôt est lourd mais il est nécessaire pour participer à la préservation de notre planète que nous devons à nos enfants, et chacun doit faire l'effort de respecter les consignes (tri sélectif, compostage, pas de dépôts sauvages etc.). Toute indiscipline augmente encore le coût.

En investissement :

▪ **Les subventions**

1 814 391 € au budget 2006, dont 1 563 428 € pour notre voirie (programme 2006 et Reste à Réaliser antérieur). Le Conseil Général est un partenaire majeur dans ce domaine. Il nous apporte plus de 90 % de nos subventions avec des pourcentages qui avoisinent ou dépassent 50 % du montant HT de nos investissements. Il est très important pour notre collectivité que le Conseil Général ait les moyens et la volonté de nous aider sur les mêmes bases dans le futur.

📌 Avez-vous recours à l'emprunt ?

Oui c'est un moyen de financement à utiliser avec discernement (le moment, le montant, la durée, l'impact sur notre dette globale et notre capacité à la rembourser). Cela représente 1 385 732 € au budget 2006.

📌 Pouvez-vous nous expliquer le principe des charges transférées ?

Les charges transférées ou la machine infernale qui devait « permettre à dix communes d'appauvrir à vie les trois autres », si j'en crois ce que j'ai lu dans les journaux et entendu !

Je saisis l'occasion pour remettre les choses dans l'ordre.

Depuis 2003, date de sa création, la Communauté de Communes perçoit la Taxe Professionnelle et reverse aux communes celle qu'elles avaient en 2002 (1 784 196 €).

Ce reversement aurait dû être diminué du montant des charges transférées, c'est-à-dire des dépenses que les communes supportaient en 2002 pour le S.I.V.O.M, donc la voirie et Synergie essentiellement.

Nous n'avons pas fait ce choix, au bénéfice des budgets communaux. C'était **provisoirement** possible grâce à la D.G.F., ressource nouvelle.

📌 Concrètement les 13 Communes ont-elles gagné de l'argent depuis la création de notre Communauté ?

Oui mais le but d'une Communauté n'est pas seulement d'alléger les budgets communaux. Les élus le savent bien et c'est pourquoi ils ont décidé, à l'unanimité en Conseil Communautaire, de prendre en charge des nouvelles compétences. Depuis 2003, le champ d'intervention de la C.C.S.G. s'est élargi, nécessitant de nouveaux moyens financiers.

📌 Pouvez-vous nous dresser un bref rappel de ces prises en charge ?

Il y a l'Office du tourisme, le Relais Assistantes Maternelles, le Comité de Bassin d'Emploi (que les Communes finançaient) et maintenant la construction d'une crèche à Bretx, premier pas vers la prise en charge de l'ensemble du réseau de crèches sur notre territoire, dont celles de Grenade et Merville.

C'est pourquoi les élus de la Communauté de Communes souhaitent revenir dès 2007 sur les seules charges transférées du Pool Routier, pour libérer des fonds dans le but de financer ces nouvelles compétences.

Étudions ensemble la portée de ce souhait :

Le Pool Routier :

C'est le programme d'investissement annuel pour la voirie, **décidé par la commune**, subventionné par le Conseil Général et **depuis 2003, exécuté et entièrement financé par la Communauté de Communes**.

Concrètement :

	Pool 2002	Pool 2006
Montant des travaux	953 716 €	1 456 234
Subvention et FCTVA	- 564 819 €	- 868 563 €
Financement des Communes	388 897 €	0
Financement Communauté de Communes	0	587 671 €

La proposition de la communauté, qui avait obtenu la majorité qualifiée, était la suivante :

A partir de 2007, les communes reprennent à leur charge l'équivalent de 2002 (388 897 €+ les frais financiers) via une diminution de reversement de T.P.

Pour des raisons de pure forme plutôt que sur le fond, la Préfecture nous demande de revoir notre copie en précisant qu'elle l'aurait acceptée en cas d'unanimité de notre part car elle était légitime. Dont acte !

Remettons –nous au travail, avec une certitude, les chiffres sont tenaces et nos besoins restent au niveau où on les attendait.

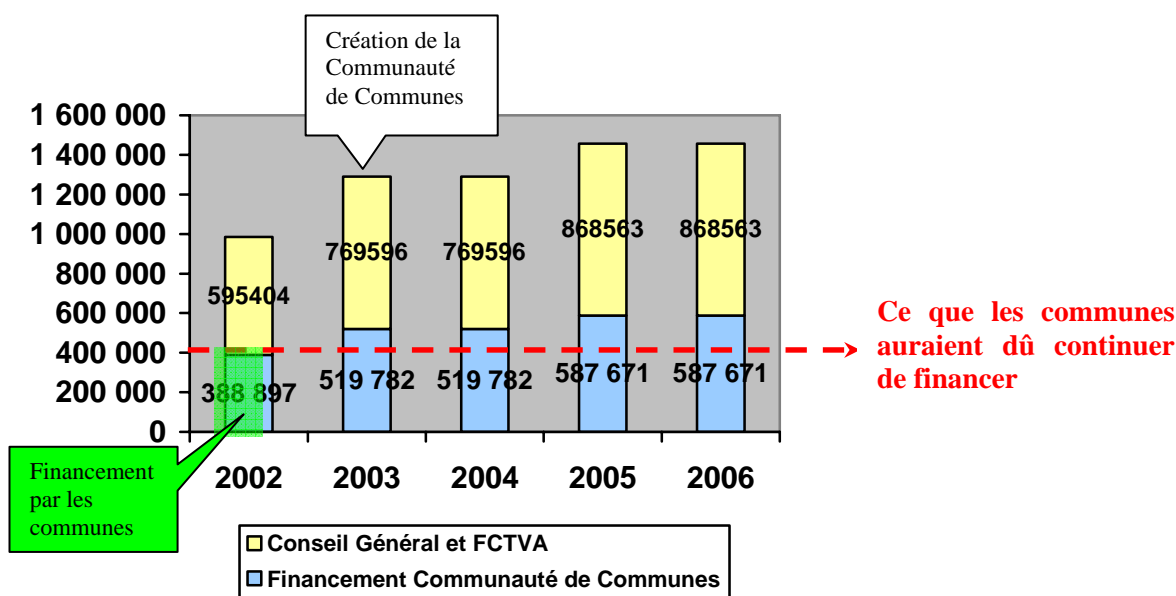
Vous nous dites que le programme est décidé par les maires et financé par notre communauté, n'y a-t-il pas une ambiguïté dans ce mode de fonctionnement ?

On peut se poser la question effectivement, il devient impératif de réfléchir à la situation qui fait qu'aujourd'hui le décideur (la commune) n'est pas le payeur (la Communauté de Communes). Ce n'est certainement pas le schéma le plus économe et le plus cohérent.

Nous constatons également une grande amplitude (du simple au triple !) dans les programmes Pool Routier élaborés par des communes de taille et de population comparables. Et ce sont plutôt les maires les plus ambitieux dans ce domaine qui se sont opposés à la révision des charges transférées !

Pouvez-vous nous expliquer le financement du Pool Routier et la part financière que les Communes ont gagnée ?

Comme je l'ai dit plus haut, depuis 2003 la Communauté de Commune finance le Pool Routier et si l'on additionne ces chiffres on en conclut que les communes ont économisé plus de 2 200 000 € On le mesure complètement à l'aide du tableau suivant.



■ Sur le budget 2006 pouvez-vous nous détailler l'utilisation de nos ressources (en €)

Action / Compétence	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
Voirie	446 000	2 819 000	3 265 000	27 %
Ordures Ménagères	2 332 000	549 000	2 881 000	24 %
Reversement TP aux communes	1 784 000	0	1 784 000	15 %
Structures	443 000	976 000	1 419 000	11 %
Économie	940 000	380 000	1 320 000	10 %
Social	135 000	700 000	835 000	7 %
Remboursement emprunts SIVOM	259 000	0	259 000	2 %
Office de Tourisme	92 000	6 000	98 000	1 %
Communication	83 000	11 000	94 000	1 %
Aménagement du territoire	72 000	0	72 000	1 %
Associations	10 000	0	10 000	-
			12 037 000	

■ Quelles sont vos conclusions ?

En restant au travers du seul prisme financier :

- Un territoire au tissu économique peu développé alors que la poussée démographique est forte.
- La nécessité d'un re-équilibre pour améliorer le ratio emploi/habitant et augmenter nos ressources.
- L'obligation de revoir le financement de notre voirie.

Faute de quoi le dynamisme de notre Communauté de Communes ne sera possible qu'avec l'instauration d'une fiscalité additionnelle. Comment, sinon, financerons-nous les services à la population, but d'une Communauté de Communes ?

■ Mais n'y a-t-il que le prisme financier ?

Absolument pas, mais il est indispensable d'en tenir compte et chacun le sait, c'est « le nerf de la guerre » pour reprendre une expression bien connue.

■ Selon vous que faut-il pour réussir ?

Mes expériences passées m'ont permis de faire le constat suivant :

En entreprise, les mots clés sont « le client, le catalogue, le chiffre d'affaire, le bénéfice, le personnel, l'actionnaire »

En collectivité, ce sont « l'administré, le personnel, l'efficacité et l'étendue des services rendus, l'argent public et son utilisation »

Dans les deux cas il faut du bon sens, de la rigueur, de l'initiative et même de la prise de risque.

Dans les deux cas les systèmes d'information comptable, financier et de gestion sont des outils précieux.

J'espère que ceux que nous construisons remplissent et rempliront leurs fonctions.

■ Merci pour cette présentation détaillée et ces explications claires

Un dernier mot si vous me le permettez, je souhaiterais, pour terminer, remercier pour leur contribution Évelyne MELAC, responsable du secteur jusqu'en fin 2005, et Stéphanie PASDELOUP qui l'a remplacée.